



# «La zone Euro doit redonner confiance»

**Hervé de la Tour d'Artaise, président de l'association des Conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC)**



**Comment interpréter la réaction du CAC 40 en hausse au lendemain de l'élection de François Hollande ? Quelles sont les évolutions prévisibles ?**

La Bourse aujourd'hui ne se fait plus uniquement à Paris. Les Bourses nationales ont perdu une grande partie de leur originalité au profit d'un mouvement beaucoup plus mondialisé. Elles reflètent une tendance générale plutôt que nationale. L'élection du président François Hollande a, pour cette raison, eu un impact limité. Quant au futur, il sera déterminé par ce qui se passera au niveau de l'Europe. Si les Nations européennes réussissent à surmonter la crise de l'euro, les marchés réagiront favorablement ; en revanche si les tensions sur l'euro se maintiennent, il y aura de nouveau des soubresauts, indépendamment de la personnalité du président.

**Au vu des prévisions de croissance en Europe en 2012, faut-il regarder sur d'autres marchés pour investir en actions, notamment les pays émergents ou les États-Unis ?**

On peut jouer la carte des marchés émergents à travers les sociétés françaises. Nombre de groupes tricolores sont très impliqués sur ces marchés. Les investisseurs peuvent donc choisir d'acheter des valeurs dans les sociétés fortement exportatrices sur les pays émergents. En revanche, investir directement

me paraît extrêmement dangereux car on est loin des marchés et je ne pense pas que l'on ait une visibilité suffisante pour faire les bons choix localement. En tout cas, il faut le faire par le biais d'organismes de placement collectif (OPC) afin de bénéficier de la vision de professionnels proches des marchés. Quant aux États-Unis, ce n'est pas un pays qui connaît actuellement la croissance qu'il a connue, mais cela reste une économie majeure, un pays qui a retrouvé un rythme de croissance supérieur aux Nations européennes et je pense qu'aujourd'hui on peut miser dessus.

**Quels placements en obligations conseillez-vous ?**

Aujourd'hui, la crainte majeure est un risque d'éclatement de la zone euro, mais, au-delà, les entreprises européennes sont bien gérées et ont des performances qui permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. C'est pourquoi je conseillerais d'investir dans les obligations d'entreprise plutôt que dans celles d'État.

**Quel impact aurait une sécession de la Grèce de la zone euro sur nos banques et sur les épargnants français ?**

Il y a des banques, comme le Crédit agricole, qui sont très exposées, mais je ne pense pas que cela puisse aller jusqu'à des défaillances définitives d'établissements. Pour les épargnants, le risque est moindre car il existe

## Une profession certifiée

L'association française des Conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC), dédiée à la protection du consommateur épargnant, a pour mission principale de promouvoir, d'organiser et de gérer la certification des Conseils en gestion de patrimoine au moyen d'un examen exigeant et

couvrant l'ensemble des disciplines mobilisées dans la prestation de conseil en gestion de patrimoine. CGPC est le seul organisme habilité en France à délivrer la certification FPSB-CFP, attestant des compétences, du respect d'un process, d'une éthique et de l'actualisation permanente des

connaissances des professionnels en activité. En France, 3.550 candidats (salariés des réseaux banques, assurances, mutuelles, sociétés de gestion, indépendants, experts-comptables, notaires, avocats...) ont prétendu à cette certification depuis 1998 et 2.225 ont été admis.

*une solidarité de place entre les différents établissements et si une banque était défaillante, on mettrait tout en œuvre pour que cela ne leur porte pas préjudice.*

### **Que penser des produits d'assurance-vie sous l'ère Hollande ?**

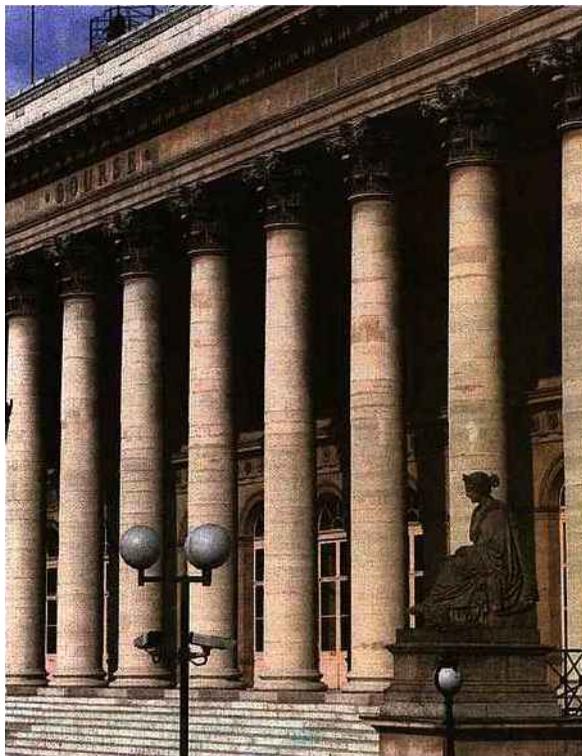
*Lorsque l'on dit assurance-vie, on ne décrit pas un type de placement, mais une enveloppe juridique qui ne préjuge pas du type de placement que l'on a réalisé. Aujourd'hui, un contrat d'assurance-vie qui serait un peu diversifié avec une forte base euro, pour assurer un minimum de rendement, et une petite exposition sur des marchés actions, ne me paraît pas très vulnérable. Concernant la question de l'évolution de la réglementation sur les contrats d'assurance-vie, c'est oublier que l'assurance-vie finance les emprunts d'État, donc je ne pense pas qu'on les sacrifie.*

### **Quels avantages fiscaux ou niches fiscales seront vraisemblablement maintenus ?**

*On critique beaucoup les niches fiscales, souvent à tort. Les personnes qui s'en servent, certes réduisent leurs impôts, mais en paient toujours. Ces investissements (dans l'immobilier, les DOM-TOM...) sont favorisés par les pouvoirs publics. Ils sont des moyens d'orienter l'épargne là où elle ne va pas spontanément. C'est un besoin pour l'économie et je pense que l'on reviendra d'une manière ou d'une autre à ce type de dispositif, notamment en faveur des niches immobilières et des DOM-TOM, de même que les investissements vers les PME, qui sont une nécessité absolue. Pour le moment, le dispositif Scellier est réduit, mais je pense qu'il va disparaître pour mieux renaître, car le fait de favoriser l'investissement dans le neuf répond au problème de l'insuffisance du nombre de logements en France.*

### **Quels sont vos conseils en matière d'investissement dans la pierre ?**

*Je suis favorable à l'ancien, car je considère que dans l'immobilier il y a 3 critères à respecter : l'emplacement, l'emplacement et l'emplacement. Or lorsque l'on construit du neuf, c'est très souvent loin du centre-ville, là où il y a du terrain. On risque de construire dans des endroits qui n'ont pas de desserte, pas de services ou d'école,*



*des points essentiels pour réaliser un bon investissement. Avec l'ancien, vous pouvez trouver de bons emplacements. S'il y a des travaux à faire, vous pourrez bénéficier d'avantages fiscaux. Vous vous offrez aussi de meilleures perspectives de revente. On peut bien investir dans le neuf, mais à condition de se concentrer sur l'immobilier et non sur une fiscalité intéressante. Il faut privilégier l'approche investisseur, vérifier que le bien n'est pas surévalué. Je ne conseillerais plus aujourd'hui le Scellier BBC, surtout dans son format packagé qui fait qu'on le paie très cher.*

### **Quels sont les autres placements d'avenir (art, vignoble...) ?**

*Les investissements en art et en vignoble sont réservés à une élite car ils demandent des moyens financiers considérables et doivent occuper une place marginale dans le patrimoine. Je ne donne pas de conseils sur les placements en art car ils ne relèvent pas de critères rationnels, mais plutôt de l'investissement plaisir... On ne change pas les fondamentaux. Les placements d'avenir resteront toujours la pierre d'un côté, les actions de l'autre.*

Propos recueillis par Hélène Lepelletier